

Appel ouvert aux experts externes

Le programme Erasmus+ qui se déroule de 2014 à 2020 est le successeur, entre autres, du Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie (EFTLV) et du Programme Jeunesse en action. Son but est de soutenir des initiatives et des projets qui utilisent efficacement le potentiel du capital humain et social de l'Europe, tout en se basant sur le principe du « lifelong learning » et en liant le soutien à l'apprentissage formel, non formel et informel dans les secteurs de l'éducation et de la formation et celui de la jeunesse.

Le programme est subdivisé en trois Actions clés :

- Action clé 1 : La mobilité individuelle à des fins d'apprentissage
- Action clé 2 : La coopération et partenariats pour l'innovation et le partage d'expériences
- Action clé 3 : Le soutien aux réformes politiques

Par ailleurs, le Luxembourg participe au programme Corps européen de solidarité de l'Union européenne (UE) qui permet à des organisations, entreprises et groupes de jeunes de solliciter des subventions afin de financer une partie de leurs projets.

Le programme est subdivisé en :

- Activités de volontariat, d'emploi et de stages
- Partenariats de volontariat
- Projet de solidarité
- Label de qualité

Anefore est l'agence nationale au Luxembourg chargée de la mise en œuvre des actions décentralisées relevant des Actions clés 1, 2 et 3 pour les volets « Éducation et Formation » et « Jeunesse » du programme Erasmus+ et du programme Corps européen de solidarité. Pour garantir un processus de sélection objectif, respecter les délais et assurer la qualité des projets sélectionnés et financés, la collaboration d'experts externes est nécessaire.

Anefore est ainsi à la recherche d'experts compétents pour l'évaluation de candidatures et/ou de rapports finaux de projets des programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité. Les projets Erasmus+ proposés concernent, d'une part, les secteurs de l'enseignement scolaire, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de l'éducation des adultes dans le domaine « Éducation et Formation » et, d'autre part, le secteur de la « Jeunesse ». Ils peuvent être soit sectoriels, soit transsectoriels.

Le but de l'appel ouvert est de continuellement élargir le « pool » d'experts externes d'une variété de domaines d'expertise, capables de réaliser :

- des évaluations de candidatures de projets éligibles,
- des évaluations de rapports intermédiaires et finaux de projets financés et
- des évaluations d'autres types de candidatures (lors d'initiatives ponctuelles de sélection de meilleures pratiques ou du concours du Label européen des langues).

Les critères d'éligibilité

Les candidats sont :

- des personnes physiques résidant au Luxembourg ou dans un autre pays participant au programme Erasmus+,
- disponibles pour des missions ponctuelles d'évaluations qualitatives au cours de l'année.

Les exigences minimales

L'expert externe doit disposer au moins :

- d'une expertise et connaissance des développements récents, et/ou d'une expérience professionnelle récente, dans un ou plusieurs secteurs de l'éducation et de la formation et/ou de la jeunesse ;
- une très bonne connaissance de l'anglais, du français et de l'allemand (niveau B2 minimum conformément au cadre européen commun de référence pour les langues) ;
- de connaissances suffisantes pour analyser et évaluer le budget d'un projet ;
- de la capacité de travailler avec des programmes informatiques : l'évaluation sera réalisée en ligne par le biais de l'outil OEET (*Online Expert Evaluation Tool*) de la Commission européenne.

Atouts

- expérience dans l'évaluation de projets de coopération européenne ou internationale ;
- connaissances de base concernant les différences des systèmes de l'éducation, de la formation et de la jeunesse à travers l'Europe.

Les candidatures pour experts externes seront évaluées par Anefore sur base des critères de sélection décrits ci-dessus. Les candidats experts sont susceptibles d'être invités à un entretien individuel.

Mission des experts

Les experts externes sélectionnés sont susceptibles d'être sollicités :

- à chaque nouvelle campagne d'expertise (suite à chaque appel à propositions annuel des programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité), en fonction du nombre de candidatures reçues et en fonction des besoins en évaluateurs externes ;
- au cours de l'année pour l'évaluation de rapports intermédiaires ou finaux de projets subventionnés.

Tous les experts qui évaluent des candidatures, des rapports intermédiaires ou finaux ou autres dossiers qui leur auront été confiés, établiront une facture en fonction des forfaits prévus. Ces forfaits sont définis chaque année par Anefore en fonction de l'ampleur du dossier et de la complexité du projet proposé. Ces forfaits sont communiqués aux experts externes retenus.

Les missions d'évaluation seront assignées aux différents experts externes sur base de leurs compétences et de leur expertise, et en respectant les principes de non-discrimination, d'égalité de traitement et d'absence de conflits d'intérêts.

Suite à la sélection pour l'évaluation de dossiers concrets, les experts externes retenus seront informés par lettre officielle. Ils devront alors se familiariser avec la documentation mise à disposition par Anefore, et en particulier le Guide du Programme pour l'appel et le programme concernés, le Guide pour Experts externes, les formulaires d'évaluation et le Guide d'utilisateur pour l'outil d'évaluation OEET de la Commission européenne. Le cas échéant, ils seront invités à participer à une réunion d'initiation pour assumer la fonction d'expert externe.

La mission de l'expert externe consistera à évaluer une ou plusieurs candidatures, des rapports intermédiaires ou finaux, conformément aux règles et lignes directrices définies par la Commission européenne pour l'appel concerné des programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité. L'attribution des candidatures aux différents experts se fera en fonction du nombre de dossiers à évaluer et des compétences pertinentes des experts dans le/s secteur/s concerné/s. Au cas où un même projet est évalué par plusieurs experts, une réunion de concertation éventuelle sera prévue suite à l'évaluation.

En principe, l'expert pourra effectuer l'évaluation des dossiers à son domicile. Seule la réunion d'information initiale et, le cas échéant, la réunion de concertation éventuelle des experts, nécessiteront un déplacement à l'agence nationale.

Conflit d'intérêt

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, tous les experts externes sélectionnés doivent signer une déclaration sur la prévention des conflits d'intérêts et toute divulgation d'information. Cette déclaration garantira (1°) qu'il n'existe pas de relation particulière avec une institution ou une personne des projets à évaluer afin d'assurer une évaluation juste et objective du projet, et (2°) qu'une obligation de confidentialité s'applique à tous les documents à évaluer. Les experts seront exclus de toute évaluation s'ils sont personnellement directement impliqués dans une des candidatures soumises dans le même secteur de la même Action clé.

Comment postuler ?

Les candidats doivent compléter le formulaire de candidature en ligne (<https://fr.surveymonkey.com/r/aneforeexpertsexternes>) et joindre leur CV ainsi qu'une déclaration signée (fichier téléchargeable à partir du site web de Anefore).

Seuls les dossiers de candidature complets seront pris en compte.

Etant donné qu'il s'agit d'un appel ouvert, il n'y a pas de date limite pour soumettre sa candidature.